

Services

Programme de prestation postnatale

Développement social

Description

Contacts

Aperçu

Dans le cadre de ce programme, les nouvelles mères reçoivent une aide financière en vue d'encourager un mode de vie sain, y compris une bonne nutrition, durant les quatre premiers mois après l'accouchement.

Admissibilité

Pour être admissibles, les nouvelles mères doivent :

- résider au Nouveau-Brunswick;
- fournir une preuve de la naissance du nouveau né;
- avoir un revenu familial annuel net de moins de 29 000 \$.

Description

Ce programme offre une aide financière aux nouvelles mères pour compenser l'augmentation du coût des aliments. La prestation (60 \$ par mois) peut être versée aux nouvelles mères admissibles pour une durée maximale de quatre mois après la naissance de leur bébé.

Elle sera versée séparément de toute autre prestation d'aide sociale que la nouvelle mère peut toucher.

Liens connexes

[Plan d'action pour le développement de la petite enfance](#)

[Programme de prestation prénatale](#)